

Aux personnes intéressées par **trois demandes de permis** en vue de la constructions de **trois bâtiments** destinés à l'élevage porcin.

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Le 20 septembre 2021, ces demandes ont été jugées conformément au règlement de zonage numéro 2009-253.
 2. Une assemblée publique de consultation aura lieu le **14 décembre 2021, à 19h, à la salle communautaire de l'hôtel de ville, au 150 rue Baillargeon à St-Adelphé**. L'objet de cette assemblée est de recueillir les commentaires des citoyens sur ces projets en vue de déterminer si la délivrance des permis requis sera assujettie à certaines conditions prévues à l'article 165.4.13 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme. Au cours de cette assemblée, les projets seront présentés et une commission accueillera les questions et les commentaires sur ces projets.
 3. Les documents produits par le demandeur peuvent être consultés à la Municipalité de Saint-Adelphé au 150 rue Baillargeon à St-Adelphé jusqu'au 5 janvier 2022 à 16h30.
 4. Les commentaires écrits pourront être reçus séance tenante par la commission ou à la Municipalité de Saint-Adelphé au 150 rue Baillargeon à St-Adelphé, ou encore par courriel au st-adelphe@regionmekinac.com et ce, jusqu'au 5 janvier 2022 à 16h30.
- Les trois bâtiments seront construits sur le lot 5 803 243, appartenant à Cultures Excel Inc. et situé au rang Price à St-Adelphé.

INSCRIPTION OBLIGATOIRE

Compte tenu des exigences de la Santé publique et du nombre de places limitées : Les personnes désireuses d'assister à cette rencontre de consultation publique devront **obligatoirement** s'inscrire soit par téléphone au 418 322-5721 poste #1, ou encore par courriel au st-adelphe@regionmekinac.com.

Confirmer votre présence avant le 10 décembre 2021 à 16h30.

- Seul les personnes **inscrites** pourront assister à la rencontre.
- Prendre note que vous **ne devez PAS vous présenter** à la séance si vous avez des symptômes compatibles tels que de la fièvre, l'apparition ou l'aggravation d'une toux, des difficultés respiratoires ou la perte soudaine de l'odorat sans congestion nasale, avec ou sans perte du goût, ou si vous avez reçu un test positif au COVID-19.

DONNÉ à Saint-Adelphé, ce vingt-neuvième jour de novembre deux mille-vingt-un.



Caroline Moreau, Directrice Générale Adjointe

